

JOURNÉE D'ÉTUDE

L'Action catholique spécialisée (1945-1965)

Expériences de militants : JAC-MRJC, JEC, JIC, JMC, JOC



Rassemblement de la JICF en 1946 © Archives de la JICF

Le 7 décembre 2017 aux Archives départementales du Val-de-Marne (Créteil)

Inscription obligatoire à contact@pajep.fr ou au 06 80 48 07 29

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles

Déjeuner sur place : 8 euros

PAJEP



ARCHIVES
NATIONALES

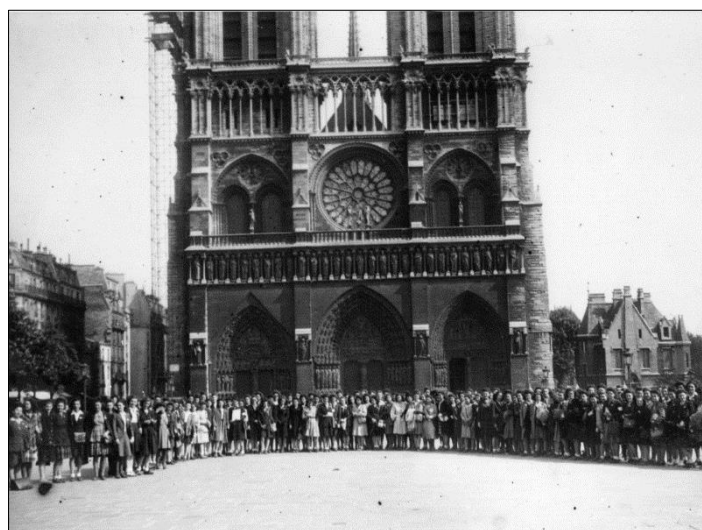
FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire



PRÉSENTATION

Le 1^{er} octobre 1927, autour d'un prêtre de Clichy, se retrouvent quelques jeunes hommes décidés à rendre une fierté et à apporter la foi aux ouvriers. C'est la première réunion de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) française, qui ouvre la voie au lancement d'autres mouvements d'apostolat pour le milieu agricole (JAC), pour les jeunes scolarisés (JEC), pour les jeunes tournés vers les métiers de la mer (JMC) ou pour les autres (JIC). Depuis, l'Église catholique, les militants et les scientifiques ont souvent souligné l'intérêt et la fécondité de ces initiatives, regroupées sous le terme d'Action catholique « spécialisée ». Mais ce vocable traduit-il la réalité de ce qu'ont vécu les militants ?

Le 7 décembre 2017, le PAJEP propose de confronter le concept d'Action catholique spécialisée à la diversité de ses mises en pratique en France, entre 1945 et 1965, lorsque l'influence de ses mouvements fut la plus efficiente. En mêlant les éclairages scientifiques aux témoignages d'anciens militants ou aumôniers, cette journée d'étude ouverte aux chercheurs, aux militants de la jeunesse et de l'éducation populaire et à toutes celles et tous ceux qui font et ont fait l'Action catholique offrira un point d'étape dans les progrès de la recherche, qu'elle appuiera sur un bilan historiographique, archivistique et bibliographique inédit, précieux soubassement au lancement de recherches novatrices.



Rassemblement de la JICF en 1946, parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris

© Archives de la JICF

PROGRAMME

- 9h45 Ouverture
par **Marie-Andrée Corcuff**, directrice des Archives départementales du Val-de-Marne
- 10h00 Introduction
par **Yvon Tranvouez**, professeur émérite à l'Université de Bretagne Occidentale
- Première séance**
présidée par **Yann Raison du Cleuziou**, maître de conférences à l'Université de Bordeaux
- 10h30 « Expériences jacistes. Ego-récits de militant-e-s aveyronnais-es dans les années 1950 »
par **Vincent Flauraud** (maître de conférences à l'Université de Clermont-Auvergne)
- 11h10 « Origines, parcours et vécus de militant(e)s de la JAC-F jurassienne dans les années 1950 »
par **Claire Bailly** (doctorante à l'Université Lumière - Lyon 2)
- 11H40 Echanges avec le public
- 12h00-13h30 **Pause déjeuner**
- Deuxième séance**
présidée par **Marie-Andrée Corcuff**, directrice des Archives départementales du Val de Marne
- 13h30 « Des sources pour l'histoire de l'Action catholique, état des lieux d'un archivage dispersé »
Par **Luc-André Biarnais** (archiviste du diocèse de Gap), **Frédéric Douat** (directeur adjoint des Archives départementales des Hauts-de-Seine), **Valentin Favrie** (archiviste au CNAEF) et **Jonathan Landau** (archiviste Fonjep, chargé de la mission PAJEP)
- 14h10 Echanges avec le public
- Troisième séance**
présidée par **Arnaud Baubérot**, maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil
- 14h25 « La JEC, école d'ouverture à la vie militante et à une foi agissante »
témoignage du père **Jacques Meunier**, prêtre du diocèse de Saint-Denis, ancien militant de la JEC
- 14h55 Echanges avec le public
- 15h10 « La JOC-F, une école, un corps représentatif »
par **Jean Divo**, professeur honoraire, auteur de *L'Aubier, la JOC et la JOC-F dans le diocèse de Besançon (1927-1978)*
- 15h40 « La JOC, chemin pour un engagement citoyen et la recherche d'une foi en vérité »
témoignage de **Jacqueline Garet**, ancienne militante de la JOCF
- 16h10 Echanges avec le public
- 16h25 Synthèse
par **Bernard Giroux**, agrégé d'histoire, auteur de *La Jeunesse étudiante chrétienne des origines aux années 1970 (1927-1978)*
- 17h00 Fin de la journée d'étude

INFORMATIONS PRATIQUES

PLAN D'ACCÈS

Les Archives départementales sont situées au 10 rue des Archives à Créteil.

Accès par les transports en commun


Métro : Créteil-Préfecture (ligne 8).









Bus : lignes 117, 308, 317, 181 et 281, arrêt Créteil-Préfecture ou Lycée Saint-Exupéry, TVM, arrêt La Haye aux Moines.

Station Cristolib (vélo en libre-service) : avenue de la Brèche.

Station Autolib (voiture en libre-service): rue des Archives.

Piéton

Depuis le métro Créteil préfecture, suivre la signalisation 

- .  Sortir du métro en prenant la passerelle sur la droite.
- .  Descendre l'escalier en fer à droite.
- .  Longer la voie express jusqu'au pont.
- .  Au niveau de l'abribus, tourner à gauche pour rejoindre l'avenue du Général de Gaulle.
- .  Longer la station essence jusqu'au feu.
- .  Traverser l'avenue du Général de Gaulle (le bâtiment des Archives est en face).
- .  Prendre le chemin piétonnier longeant le jardin des Archives.
- .  Tourner à gauche dans la rue des archives afin de rejoindre l'entrée principale des Archives.

Accès en voiture

Par les autoroutes **A4, A86** : sortie **Créteil-centre**, puis prendre la direction **Créteil-Préfecture**. Suivre le panneau « Archives départementales ». À **proximité immédiate** : **parking de la Brèche**, 10 rue de la Brèche et **parking du centre commercial Créteil Soleil**, gratuits pendant 3h.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Des places de stationnement sont disponibles pour les personnes à mobilité réduite ; l'accès au hall d'accueil s'effectue par l'ascenseur extérieur signalé depuis le parking.

DÉJEUNER

Un repas-buffet sera organisé sur place. Une participation de 8 euros par chèque est demandée à celles et ceux qui veulent s'y joindre et que nous souhaitons les plus nombreux possible, ce temps permettant également de poursuivre les échanges. Les chèques devront être faits à l'ordre de l'Adajep et envoyés avant le 1^{er} décembre à l'attention du FONJEP, 51 rue de l'amiral Mouchez, 75013 PARIS.